

DECISION N° 3952 MINESEC/SG/DESTP du 02 AOUT 2021
 Portant ouverture d'établissements Scolaires Publics
 d'Enseignement Secondaire Technique.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret N°2018/190/PM du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2018/191/PM du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2015/434 du 20 octobre 2015 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le décret N°2020/4535/PM du 10 septembre 2020 portant transformation des établissements scolaires d'Enseignement Secondaire Technique ;
- Vu le décret N°2021/4601 PM 07 Juillet 2021 du transformation des établissements scolaires d'Enseignement Secondaire Technique ;
- Vu le décret N°2021/4602 /PM 07 Juillet 2021 du portant transformation des établissements scolaires d'Enseignement Secondaire Technique ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Sont ouverts, pour compter de la date de signature de la présente Décision, les établissements Publics d'Enseignement Technique Industriel et Commercial ci- après désignés avec les spécialités correspondantes :

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

ARRONDISSEMENT	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
BIKOK	LYCEE TECHNIQUE DE BIKOK	2nd cycle : -Industrie d'Habillement (IH) -Electronique (F2) -Electrotechnique (F3) -Génie-civil (F4-BA) -Comptabilité et Gestion(CG) -Economie Sociale et Familiale (ESF)



REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS

ARRONDISSEMENT	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
MBOUDA	LYCEE TECHNIQUE DE BAFEMGHA	2nd cycle : -Industrie d'Habillement (IH) -Electrotechnique (F3) -Génie-civil (F4-BA) -Comptabilité et Gestion(CG)

DEPARTEMENT DE LA MIFI

ARRONDISSEMENT	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
BAFOUSSAM III	LYCEE TECHNIQUE GOUEUH	2nd cycle -Industrie d'Habillement (IH) -Electrotechnique (F3) -Génie-civil (F4-BA) -Comptabilité et Gestion(CG)

DEPARTEMENT DU NOUN

ARRONDISSEMENT	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
KOUAPTAMO	LYCEE TECHNIQUE DE KOUOPTAMO-URBAIN	2nd cycle -Economie Sociale et Familiale (ESF) -Electrotechnique (F3) -Génie-civil (F4-BA) -Comptabilité et Gestion(CG)

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L' OCEAN

ARRONDISSEMENT	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
KRIBI II	LYCEE TECHNIQUE BILINGUE DE KRIBI	1^{er} Cycle sous –Système Anglophone -Employé des Services Comptables (ESCOM) -Economie Sociale et Familiale (ESF) -Electricité d'Equipement(ELEQ) -Maçonnerie(MACO) -Couture sur Mesure(COME) -Mécanique Automobile de Réparation(MARE) -Construction Ouvrages Métalliques (COOM) -Installation Sanitaire (INSA)

ARTICLE 2 : Aucune autre spécialité ne doit être ni ouverte, ni fermée sans autorisation préalable du Ministre des Enseignements Secondaires



ARTICLE 3 : L'Inspecteur Général des Enseignements, le Directeur de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel, le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires, les Chefs d'établissements, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 02 AOUT 2021

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

AMPLIATIONS

- SG
- IGE
- DIRECTIONS
- GOUVERNEURS
- DRES
- DDES
- ETABLISSEMENTS CONCERNES
- ARCHIVES/CHRONO

